



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2025
CENT TROISIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.2 – Approbation de l'adhésion à l'Association Aïda

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 29 Janvier 2025.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. Sacha BRIAND
- M. Francis GRASS
- M. Serge JOP
- Mme Nina OCHOA
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Grégoire CARNEIRO, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. François CHOLLET, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé, donne pouvoir à Jean-Jacques BOLZAN

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20250218-RESOL-2-2-CA-AI
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS
- M. Cyril BISIAUX excusé

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTC (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités (absente)
Sabrina ANDRIEU	Directrice adjointe Direction Attractivité

Après avoir constaté que 10 Administrateurs étaient présents et 4 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Patrice SEMPERBONI.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20250218-RESOL-2-2-CA-AI
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025



L'Association AÏDA participe au rayonnement national et international de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse en soutenant financièrement ses tournées internationales, sa discographie ainsi que sa présence dans les médias. Grâce à l'ensemble de ses actions, l'Association AÏDA donne accès à la musique à l'ensemble des publics.

Afin d'encourager et soutenir les initiatives et les actions de l'Association AÏDA, l'EPIC TISSEO Voyageurs en est devenu membre depuis 2017, et souhaite poursuivre son action de mécénat en 2025.

Il est rappelé que le don effectué dans le cadre d'un mécénat peut prendre la forme d'un don en numéraire conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Aussi, L'EPIC TISSEO Voyageurs s'engage à verser :

- **900 € T.T.C. (neuf cents euros toutes taxes comprises)**, à titre de cotisation aux fins d'adhésion en tant que membre de l'Association ;
- **3.300 € T.T.C. (trois mille trois cents euros toutes taxes comprises)**, à titre de don.

Ces sommes seront versées par virement ou chèque bancaire au profit de l'Association.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur Francis GRASS, en tant que Président de l'Orchestre National du Capitole, indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2. 2 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- autorise le Directeur Général à adhérer à l'Association AÏDA pour l'année 2025 ;
- autorise le Directeur Général à engager le montant de l'adhésion fixé à 900 € T.T.C. (neuf cents euros toutes taxes comprises) pour l'année 2025 ;
- autorise le Directeur Général à engager le montant du don fixé à 3.300 € T.T.C. (trois mille trois cents euros toutes taxes comprises) pour l'année 2025 ;
- autorise le Directeur Général à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente résolution.

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : **10 présents et 4 représentés**
13 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
1 voix « ABSTENTION »

Accusé de réception en préfecture 031-520807876-20250218-RESOL-2-2-CA-AI Date de télétransmission : 18/02/2025 Date de réception préfecture : 18/02/2025



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20250218-RESOL-2-2-CA-AI
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025